

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES  
VILLE DE CERET**

Date de convocation  
15/09/2022

Nombre de conseillers  
municipaux

En exercice : 29  
Présents : 21  
Procurations : 7  
Exprimés : 28

**OBJET :**

**PATRIMOINE**

**Convention de mise à  
disposition de locaux à  
la communauté de  
communes du Haut  
Vallespir et à la  
communauté de  
communes du Vallespir  
pour le fonctionnement  
de l'école de musique**

Date d'affichage :

26.09.2022

Date de publication :

26.09.2022

En l'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoint ; M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, M. PREHAM Anthony, M. PLANAS Pierre, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, Mme QUER Martine, Mme TORRENT Michèle, Mme BOISORIEUX Michelle, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration : Mme JUSTAFRE Stéphanie, adjointe, à Mme BRISSAUD Mina, conseillère municipale ; Mme LACOMBE Maria, adjointe, à Mme BARANOFF Brigitte, adjointe ; Mme BENARD Gisèle, conseillère municipale, à Mme BOISDRON Gisèle, conseillère municipale ; Mme OHN Christiane, conseillère municipale, à Mme MENAHEM Sophie, adjointe ; M. BORREILL Philippe, conseiller municipal, à M. COSTE Michel, Maire ; M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal, à Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale ; M. PARAYRE Jean, conseiller municipal, à Mme QUER Martine, conseillère municipale.

Absent excusé : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

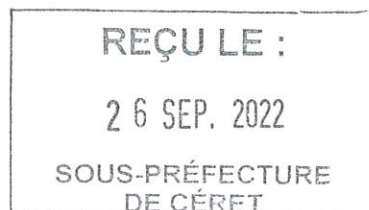
CONSIDERANT qu'à la suite de la dissolution de l'association « école de musique en Vallespir », la communauté des communes du Vallespir s'est tournée vers celle du Haut Vallespir qui détient la compétence « enseignement musical », pour lui confier par convention cette mission de service public qui a permis de maintenir une école de musique pour le Vallespir à Céret.

APRES avoir entendu le rapport de Madame MENAHEM Sophie, adjointe,

**Le Conseil Municipal, Entendu le rapport et après en avoir délibéré,  
DECIDE à l'unanimité de ses membres présents et représentés**

- d'autoriser Madame Brigitte Baranoff, 1<sup>ère</sup> adjointe, à signer la convention annuelle de mise à disposition des locaux, déjà affectés depuis de nombreuses années à l'école de musique, aux communautés de communes du Haut Vallespir et du Vallespir.

Fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an que dessus, pour expédition conforme.



**Le Maire de CERET**

**Michel COSTE**

Le Maire de CERET certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales